Université
Jean Monnet
Saint-Étienne

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2025 décide :

| | |
|---|---|
| ACTE ADMINISTRATIF<br><br>*Acte 104-2025* | DELIBERATION POUR ADOPTION |
| | Procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 22 mai 2025 |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 22 mai 2025

Document annexé

A Saint Etienne le 17 juillet 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation,
de l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET

| | | |
|---|---|---|
| MEMBRES : 40<br>QUORUM : 20 | REPRESENTES : 05 | PRESENTS : 19 |

| | | |
|---|---|---|
| POUR : 24 | CONTRE : 00 | ABST : 00 |

Université Jean Monnet Saint-Étienne

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

**Procès-verbal de la séance du 22 novembre 2024**

Séance plénière
*13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université*

***Sous la Présidence de M. Alain Trouillet***

**Sont présents :**
**Collège A** : Mmes CANELLIS,PEREK-COURBON, MM. SAUVIAC, VOCANSON
**Collège B** : Mmes JULLIOT, LE PONTOIS, MOJA, PESLE, MM. DINE, GUIGNANDON, MOINE
**Collège BIATSS** : Mmes PAVET, SPERY, M. FORISSIER
**Collège étudiants** : Mme LECOINTRE, MM. CRESCI, JOURDY

**Sont représentés :**
**Collège A** : Mmes DESTOUCHES, ESPESSON-VERGEAT, M. FRECHET
**Collège BIATSS** : M. BUGNAZET
**Collège étudiants** : Mmes AMIS, DAVID-ROGEAT, MM. DELLUC, FAURE.

**Sont absents :**
**Collège A** : M. BELOT
**Collège B** : M. AVARELLO
**Collège étudiants** : Mme PONTONNIER ,MM. FORESTIER, GAMBACORTA, GASCUEL, OUAJNATI
**Collège PEX** : Mme BAKHA, M. NITCHEU

**Assistent également à la séance :** Mmes BALMON, BEAUCHAUD, BRUCHET, CERON, KETTENRING, LARDERET, LEYRIT, MATHIEU, MORTAMET, REGRAGUI, ROUCHON, MM. BEAL, GOURBERE

## Informations générales

- **Liste UEOS de FST**

Les UEOS proposées par la Faculté des Sciences et Techniques (FST) ont été portées à la connaissance des membres de la CFVU via Nuxeo.

- **Evaluation HCERES et calendrier CFVU**

A.Trouillet annonce que le processus d'évaluation du Hcérès est officiellement lancé et que le calendrier est désormais stabilisé. Tous les documents à fournir ont été publiés par le Hcérès. Les dossiers d'auto-évaluation des formations devront être déposés au plus tard le 16 juin 2025

sur la plateforme dédiée. Une CFVU sera donc programmée pour la validation de ces dossiers.
A.Trouillet rappelle que les instances doivent être renouvelées, à la suite de la publication du décret relatif au passage de l'université en Etablissement Public Expérimental (EPE). La période d'élection pourrait s'étendre d'avril à mai 2025, avec une période pendant laquelle nous ne pourrions pas réunir d'instance habilitée. Un calendrier prévisionnel des CFVU va être transmis aux membres de l'instance et aux composantes. A. Trouillet ajoute que la séance de la CFVU portant sur l'évaluation du HCERES pourrait avoir lieu, soit le vendredi 23 mai 2025, soit le vendredi 6 juin 2025 en journée.
A.Trouillet revient sur le fait que l'évaluation Hcérès repose sur une évaluation intégrée de l'établissement, de la formation et de la recherche. Un rétroplanning sera envoyé aux composantes dans les prochaines semaines.

- **Calendrier Mon Master 2025**

Nouvellement communiqué, le calendrier Mon Master 2025 est légèrement avancé par rapport à l'année dernière : la procédure complémentaire devrait se terminer au 15 ou au 17 juillet 2025, et non pas au 31 juillet comme l'année dernière. Cette modification résulte d'un constat mené sur les deux années précédentes d'une évolution très rapide et d'une stabilisation des choix à l'issue de la première semaine de chaque phase de réponse.

- **Réforme de la formation des enseignants**

Le Ministère de l'Education Nationale souhaite relancer le processus de réforme de la formation des enseignants – de façon officieuse à ce stade. Les services de l'Etat travaillent sur divers scénarios qui reprennent l'essentiel de ce qui avait été annoncé concernant la réforme l'année dernière mais avec des adaptations, non stabilisées à ce jour.

**Pour avis**

1- **Campagne tarifaire 2025/2026**

A.Trouillet présente les évolutions des tarifs de la formation initiale, de la formation continue et de l'alternance pour l'année 2025/2026.
Les modifications les plus notables sont l'ajout des nouvelles formations et l'ajustement des tarifs pour suivre l'évolution des coûts.
***Avis favorable***

2- **Capacités d'accueil 2025/2026**

A.Trouillet présente les capacités d'accueil pour l'année universitaire 2025-2026 pour les formations qui recrutent via des plateformes nationales : capacités d'accueil du 1er cycle pour les recrutements post-bac immédiats et capacités d'accueil pour le 2ème cycle. Par rapport à l'année dernière, le nombre de places a augmenté. Au total, on passe de 5 445 places ouvertes sur Parcoursup à 5 491 correspondants à une capacité totale de 6 036 étudiants.
Pour le BUT « Mesures Physiques », A.Trouillet précise qu'une erreur a été corrigée (le nombre de places disponibles dans ce BUT est toujours de 100).
Les modifications de l'IUT de Roanne concernent les BUT GIM, QLIO, GEA et TC et le passage à une capacité paire : ils ont obligation d'avoir au moins 50% de bacheliers technologiques et 50% de bacheliers d'autres filières.
Une nouvelle formation va être créée par et à l'Ecole des Mines de Saint Etienne : un cycle préparatoire et diplômant en ingénierie de la santé. Une convention de double diplôme avec la

Licence Sciences pour la Santé de l'Université Jean Monnet (UJM) est en cours de rédaction. La CFVU devra prochainement se prononcer sur un nouveau parcours ad hoc en Licence Sciences pour la Santé. Il s'agit d'une licence accélérée qui validerait 180 crédits en deux ans.
B. Moine interroge sur la possibilité pour ces étudiants de faire un Master après les deux ans, ce que confirme A.Trouillet. F. Vocanson soulève une distorsion avec les étudiants en CITISE. A. Trouillet souligne que les étudiants qui seront issus de ce cursus auront la possibilité d'aller en école d'ingénieur, d'accéder aux études de santé (avec un ajout de 6 places réservées) et d'intégrer TSE. Il n'y a donc selon lui pas de réelle concurrence avec le CITISE.
Les capacités d'accueil en Master évolue avec 69 places supplémentaires et 13 places en plus sur les capacités offertes limitées. Les principales augmentations portent sur de nouvelles places en alternance, sur la création du parcours de Master Erasmus Mundus Digital Creativity Arts and Sciences (DIGICREA) dans la mention Arts, et du Master mention STAPS APAS (en cours d'accréditation).
Plus en détail, des modifications importantes sont constatées au sein du Master « Comptabilité Contrôle Audit », qui comptait 48 places dont 4 places réservées pour la convention avec l'ENCG. Pour 2025-2026, le Master est coupé en deux, avec un groupe en alternance de 20 places et 24 places en formation initiale, avec maintien des 4 places pour la convention ENCG, dans ce groupe. Pour le Master « Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel », parcours « Management de la Performance et des Risques », toute la promotion passe en alternance. On note une évolution concernant le Master « Didactique des Langues » qui propose, pour ces deux parcours, d'afficher 8 places réservées à des recrutements sur Etudes en France. Le Master « Lettres Modernes » voit quant à lui ses capacités d'accueil augmentées de 15 à 20 places pour mieux tenir compte de la réalité des recrutements.
A.Trouillet explique que pour la mention « Analyse et Politique Economique », le recrutement se faisait jusqu'à présent à la mention et non pas au parcours. De ce fait, les capacités d'accueil ont été modifiées pour être réparties par parcours. On constate les mêmes modifications pour le Master « Ingénierie de la Santé » et ses trois parcours.
L'année dernière, nous avions voté 20 places pour le Master « Droit Notarial » en attendant le nombre exact que nous réserverait l'Institut National de Formation des Notaires (INFN) dans le cadre de la convention qui était en cours d'élaboration. Or celui-ci n'accepte de réserver que 18 places : une régularisation a donc été opérée sur les capacités pour l'année 2025-2026.

***Avis favorable*** **(sous réserve des modifications induites par les points 8 et 9).**

### 3- <u>Schéma Directeur de la Vie Etudiante</u>

A.Leyrit et C.Larderet présentent le Schéma Directeur de la Vie Etudiante de l'Université. A.Leyrit explique qu'il existe un Schéma Directeur de la Vie Étudiante du territoire académique Lyon-Saint-Étienne (2022-2027), piloté par le CROUS de Lyon et la COMUE. La volonté est d'avoir une déclinaison de ce Schéma directeur à l'échelle de l'Université. L'objectif majeur est de structurer la politique de vie étudiante à l'UJM en associant le sujet de la vie étudiante avec celui de la réussite étudiante.
A.Leyrit rappelle les autres objectifs de ce projet : adapter le SDVE aux spécificités du territoire stéphanois et roannais, structurer la politique de vie étudiante de l'UJM, faire du lien entre les services mais aussi avec les composantes, collaborer avec les partenaires institutionnels et associatifs.
Claire Larderet présente ensuite les différentes phases du projet, qui a débuté en décembre 2023, avec un COPIL de lancement en mars 2024 et un COPIL de finalisation en novembre 2024. La validation par les instances a eu lieu avec le vote en CFVU suivi de celui lors du CA du 9 décembre 2024. Une communication est prévue en février 2025, en interne avec un ensemble de fiches d'actions détaillées, et pour le grand public avec un document plus synthétique. A.Leyrit ajoute que T. David-Rogeat, vice-présidente étudiante, a participé de manière très active à ce

projet. A. Leyrit présente ensuite les quatre axes du SDVE. Le premier axe est fondé sur le bien-être et l'activité physique et sportive. Le deuxième s'articule autour de la culture et de l'engagement, pour une vie étudiante dynamique, avec l'idée d'encourager et de soutenir l'accès aux pratiques culturelles et artistiques et de valoriser l'engagement étudiant. La qualité de vie pour toutes et tous ainsi que le principe d'Université inclusive sont développés dans le troisième axe du SDVE. La transition Lycée-Université est traitée dans le dernier axe, avec comme objectif d'accompagner les étudiants à l'accès à l'autonomie. A.Leyrit conclut que le document qui est présenté ce jour en CFVU n'est pas destiné à être diffusé à ce stade : un travail est nécessaire pour le rendre accessible au plus grand nombre. Elle répond aux interventions de B.Moine en précisant que le SDVE ne fige pas les actions et que ce travail va être prolongé par de nouvelles actions. Le SDVE pourra servir d'appui pour légitimer des appels à projets. Le point se clôt par les remerciements d'A. Leyrit à tous les participants à ce projet. Enfin, A. Trouillet souligne l'important travail réalisé par les services centraux et les composantes sur ce projet.
***Avis favorable***

## 4- Prévision de répartition des crédits CVEC 2025

A.Trouillet laisse la parole à A. Leyrit et C. Larderet pour la présentation de la répartition du budget prévisionnel de la CVEC 2025, votée en commission CVEC plénière du 13 novembre 2024. C. Larderet explique que ce vote répond à une obligation règlementaire définie à la fois par le Code de l'Education et la circulaire du 23 mars 2022. Elle ajoute que ce vote répond également à une enquête, qui est effectuée chaque année par la DGSIP, concernant l'usage des crédits CVEC. Le vote en commission porte sur la répartition de l'ensemble des crédits et également sur les montants dédiés au Fonds de Soutien aux Initiatives Etudiantes (FSDIE). Elle précise que l'usage des crédits CVEC est destiné exclusivement à des actions visant à améliorer les conditions de vie des étudiants. Les services affectataires de ces crédits sont le FSDIE, la Direction Vie de Campus, le SUAPS, la MPU, la Vie de Campus de Roanne et la Direction du Patrimoine. C. Larderet rappelle qu'il y a trois types de commissions CVEC : la commission d'appel à projets, la commission plénière (deux commissions par an, avec un budget alloué de 250 000€) et la sous-commission de soutien aux initiatives étudiantes (trois commissions par an, avec un budget alloué de 40 000€). La différence entre la sous-commission et la commission plénière vient du montant des demandes de subventions, qui est inférieur à 3 000€ pour la sous-commission, et supérieur à 3 000€ pour la commission plénière. A cela s'ajoute une commission sociale d'aide exceptionnelle, avec un budget alloué de 30 000€ par an pour 5 commissions. Les étudiants peuvent saisir cette commission en formulant une demande individuelle auprès de l'assistante sociale. A. Leyrit fait le lien avec le point précédent du Schéma Directeur de la Vie Etudiante, en précisant que les actions qui sont présentées dans ce document sont financées pour la plupart par la commission CVEC.
Elle ajoute que la CVEC finance une grande partie des actions relatives à la Vie étudiante au sein de l'UJM. La suppression de la CVEC étant au cœur des débats, cela entraîne des craintes pour les VP en charge de ce portefeuille.
***Avis favorable***

## 5- Délibération de la Commission Vie Etudiante et de Campus (CVEC) plénière du 13 novembre 2024

C. Larderet et A. Leyrit présentent les projets subventionnés par la Commission Vie Etudiante et de Campus (CVEC) lors de la séance plénière du 13 novembre 2024, pour un montant total de 31 100€ accordé. Baptiste Moine précise qu'il serait pertinent d'indiquer clairement les raisons du refus de certaines subventions. A.Leyrit explique que les subventions refusées sont principalement celles qui sont en lien avec un projet de formation pédagogique. F.

Vocanson ajoute qu'il serait intéressant d'avoir un retour sur les actions mises en place. A. Leyrit précise qu'une réflexion est en cours sur la façon dont les projets financés par la CVEC pourraient être valorisés pour les étudiants.
***Avis favorable***

**→(Pour information) Sous-Commission CVEC du 16 octobre 2024**

A.Trouillet précise que ce point a été ajouté à l'ordre du jour à titre d'information.

6- **Subventions aux associations**

- **CRAPE** :

Une subvention est allouée pour l'association BDE Campus pour le projet suivant : l'organisation d'un gala de fin d'année universitaire en 2025. Le montant global accordé s'élève à 2 000€.
***Avis favorable***

- **Médecine** :

Une demande de subvention pour l'Association des Etudiants en Médecine de Saint-Etienne (ADEMS) est évoquée, à hauteur de 3 090€, sur le budget de la Faculté de Médecine. A. Leyrit intervient et indique qu'il s'agit d'une subvention déjà sollicitée auprès de la CVEC, qui a été refusée par manque de clarté et de précisions quant à la nature de l'intervention de la photographe, l'intervenante professionnelle qui propose la prestation, et du fait du nombre très réduit d'étudiants susceptibles d'en bénéficier.
***Avis défavorable avec 3 pour, 15 contre, 7 abstentions.***

Une subvention est allouée par la Faculté de Médecine à l'Association Tutorat Santé Stéphanois (AT2S) afin d'aider au fonctionnement de l'association. Le montant global s'élève à 6 478€.
***Avis favorable***

Une subvention est allouée par la Faculté de Médecine au Groupement Associatif en Sciences pour la Santé (GASS), afin d'aider au fonctionnement de l'association, et notamment afin de proposer des activités de vie étudiante en lien avec l'orientation et l'insertion professionnelle. Le montant global s'élève à 275€.
***Avis favorable***

Une subvention est allouée par la Faculté de Médecine au Tutorat d'Années Supérieures de Saint-Etienne (TASSE) dans le but d'aider au fonctionnement du Tutorat, et notamment pour les TP sutures. Le montant global s'élève à 500 €.
***Avis favorable***

- **Droit** :

Les subventions accordées par la Faculté de Droit sont attribuées aux associations suivantes :

- L'Association des étudiants juristes de Saint-Etienne, pour un montant de 1 780€, pour l'organisation d'un café juridique, de conférences, de visites du TJ ainsi que l'achat d'un micro et d'un stabilisateur pour « JURIDICO »
- L'Association du Master « Droit Européen et Comparé », avec un montant de 4 150€ pour le concours Rousseau, qui porte sur les frais du voyage et de logement au Pays Bas pour 4 étudiants

- L'Association du Master « Droit Public », pour un montant de 3 647€ concernant les frais de voyage à Paris
- L'Association du Master « Justice Procès Procédures », pour un montant de 5 024€ concernant l'organisation d'un procès fictif et un voyage institutionnel à Paris
- L'Association du Collège de Droit, pour un montant de 2 954.90€, pour les frais de bureaux, du pôle Cohésion et diffusion et pour le site internet
- L'Association pour la diffusion universitaire des droits de l'Homme, pour un montant de 1 100€ concernant la prise en charge de l'équipe du concours Cassin à Strasbourg
- L'Association ALBIN, pour un montant de 1 000€ pour l'organisation d'une journée d'étude
- L'Association ORATORE, pour un montant de 3 500€ pour les frais de fonctionnement du concours de plaidoirie.

H.Cresci soulève les décalages entre ce qui est alloué par la CVEC et ce qui est alloué par la composante. Il cite, par exemple, les financements alloués pour quatre étudiants dans le cadre du voyage aux Pays-Bas pour la Faculté de Droit. L'élu étudiant se demande pourquoi d'autres associations se voient refuser des subventions pour des voyages qui permettraient parfois à l'ensemble des étudiants d'une formation de partir.
S.Julliot répond qu'il ne s'agit pas d'un voyage d'agrément pour ces quatre étudiants :ils sont sélectionnés pour le concours Rousseau en fonction des bons résultats obtenus. Elle précise que seules les demandes accordées ont été présentées en CFVU. Un certain nombre de demandes de subventions ont également été refusées.
***Avis favorable***

## 7- <u>Dispositifs de bourses</u>

A.Trouillet indique que les trois premiers dispositifs de bourses qui vont être proposés pour avis ont déjà été validés au CA. Il précise que pour ne pas pénaliser les étudiants concernés, ces dispositifs ont dû être validés en urgence. Cela explique qu'un avis doive être rendu a posteriori.

➢ **Graduate School PATHS** : bourses d'excellence pour le Master 2 Activité Physique – Sport – Santé
⇨ Voté en CA du 04 novembre 2024.
***Avis favorable***

➢ **DROIT** : annexes annuelles financières du dispositif de bourses d'excellence 2024/2025.
⇨ Validé en CA le 23 septembre 2024.
***Avis favorable***

➢ **TELECOM** : bourses d'attractivité 2024/2025 pour la filière Ingénieur sous statut étudiant de TELECOM Saint-Etienne.
⇨ Validé en CA le 23 septembre 2024.
***Avis favorable***

➢ **IUT de Roanne** :

Les deux dispositifs de bourses d'excellence sont soumis pour avis. A. Trouillet précise que les compléments d'aide pour les stages ne se substituent pas aux autres dispositifs de bourses, mais les complètent le cas échéant. Une aide pour un stage doit se conformer aux règles en vigueur en matière de gratification. Il rappelle que tous les dispositifs proposés au vote en CFVU sont validés par la DAJS et doivent être conformes aux dispositions applicables. A. Trouillet précise

enfin qu'un un état des lieux concernant les dispositifs de bourses mis en place par les composantes sera conduit.
***Avis favorable***

**Pour adoption**

**Points A**

**<u>Additif – Campagne de recrutement 2025</u>**

**Cadrage général**

A.Trouillet présente le cadrage général 2025-2026 soumis au vote de la CFVU concernant les formations qui recrutent via les différentes plateformes : les principes généraux de candidature, d'admission et de confirmation en formation initiale et en alternance.
Il rappelle que les étudiants étrangers issus des pays non soumis aux procédures Etudes en France doivent passer par Parcoursup, par Mon Master ou par la procédure d'établissement, le cas échéant. Il faut bien avoir conscience que les procédures Etudes en France ne sont pas la voie de recrutement exclusive des étudiants extra-communautaires.
A.Trouillet précise que toute décision d'admission et d'inscription relève du Président de l'Université ou, par délégation, du Directeur ou de la Directrice de la composante. Il souligne que ce n'est pas la commission qui recrute et qui est décisionnaire. Les propositions de classement ou d'admission formulées par les commissions s'appuient sur les attendus de la formation, en fonction du niveau d'études, et sur les critères généraux d'examen des vœux ou de candidatures. Cette disposition vaut également pour les délibérations sur le ou les niveaux de langue telles qu'elles ont été adoptées par les instances compétentes.
***Adopté***

- **Parcoursup**

Les attendus ont été portés à la connaissance des élus via la plateforme Nuxéo.
***Adopté***

- **MonMaster**

Les attendus ont été mis en ligne pour les élus via la plateforme Nuxéo, avec peu de modifications par rapport à l'année précédente. A.Trouillet revient sur le rôle des commissions d'examen des candidatures qui a posé problème l'an dernier. En effet, toutes les candidatures qui répondent aux attendus, aux critères généraux d'examen des candidatures de la formation concernée doivent se voir attribuer un rang de classement ou un placement en recherche de contrat. Un étudiant ne peut donc pas être refusé au seul motif de résultats faibles s'il répond aux critères généraux d'examen des candidatures. Cela concerne également les formations en alternance, qui auront cette année un rang de classement.
***Adopté***

**8- <u>Création de parcours</u>**

- **Ecole d'Economie :**

F.Ceron présente la demande de création d'une nouvelle voie de recrutement en Licence, mention « Economie ». Depuis plusieurs années, la convention de partenariat avec Sciences Po Lyon a permis de créer une possibilité de double diplôme entre la Licence d'Economie de l'UJM et le diplôme d'établissement en « Economie et Science Politique (DE ECOSPO) » de Sciences Po Lyon. Jusqu'à aujourd'hui, le recrutement dans le double diplôme se fait a posteriori par rapport

au recrutement sur Parcoursup, parmi les étudiants inscrits en L1. L'Ecole d'Economie souhaiterait améliorer la visibilité de ce double diplôme en l'affichant directement sur Parcoursup sous la forme d'un parcours sélectif « Economie et Science Politique » proposant 10 places réservées dans la capacité d'accueil totale. Vincent Béal prend la parole concernant cette création de parcours, notamment concernant l'intitulé « Science Politique » qui, selon lui, porte à confusion entre l'Ecole d'Economie et le Département d'Etudes Politiques (DEPT). Un débat s'engage autour de la pertinence de cette création de parcours et son libellé, à l'issue duquel il est décidé de reporter le point à une séance suivante.
***Point reporté.***

## 9- <u>Modification d'intitulé de parcours</u>

### ➢ Ecole d'Economie :

L'Ecole d'Economie propose le changement d'intitulé du Master, mention « APE - Analyse et Politique Economique », parcours « Political Engineering » en parcours « Economics and Artificial Intelligence ». F.Ceron explique que l'intitulé de ce Master, créé il y a quatre ans, s'avère difficilement lisible pour les étudiants. Selon l'Ecole d'Economie, celui-ci n'est pas suffisamment explicite concernant le contenu : il tend ainsi à attirer des étudiants issus de filières Sciences Politiques plutôt que des profils d'économistes. L'adoption d'un nouveau nom de parcours répond donc au souhait d'un gain de visibilité pour les étudiants, mais également celui d'une meilleure adéquation avec le programme de la formation qui comprend environ 50% de cours d'économie et 50% de cours en IA et science de la donnée (data science). F.Ceron indique par ailleurs l'intérêt de conserver un titre concis. Bruno Sauviac intervient pour préciser qu'il n'y a pas eu concertation avec Télécom Saint-Etienne concernant l'intitulé « Artificial Intelligence », qui créerait de l'ambiguïté et une certaine confusion. Selon lui, l'intelligence artificielle est un terme plutôt technologique : il aurait été préférable que la Faculté des Sciences et Techniques et Télécom Saint-Etienne puissent être avertis de ce projet en amont. Un débat s'engage autour du nouvel intitulé de parcours, portant notamment sur la confusion que le terme « Political Engineering » est susceptible d'entraîner avec les intitulés de cursus du DEPT et que celui d'« Artificial Intelligence » peut entraîner avec les formations de Télécom Saint-Etienne.
A.Trouillet annonce que le point est reporté afin de convenir d'un intitulé qui convienne à tous.
***Point reporté.***

## 10- <u>Création de DU/DIU/certificats/AEU</u>

### ➢ Médecine :

- **Création du DIU Assistant Explorations Vasculaires**

N.Gourbère explique qu'il s'agit d' un DU transformé en DIU afin d'obtenir un rayonnement plus national. Les Universités partenaires sont celles de Toulouse, Bordeaux, Limoges, Amiens et Paris. Etant donné qu'il s'agit d'une transformation, N.Gourbère ne revient pas sur les fondamentaux en séance. Il souligne que l'objet de cette transformation est d'élargir le partenariat autour de cette formation.
***Adopté***

- **Certificat « Numérique en Santé » (MANU)**

K.Regragui présente ce nouveau certificat pour la Faculté de Médecine, relevant de la formation continue et courte. Il s'agit d'une formation en santé numérique qui s'inscrit dans le cadre du projet MANU (Médecine Augmentée par le Numérique), lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » (AMI CMA). Son objectif principal est de donner à

tous les professionnels des secteurs médical, paramédical et médico-social une formation adaptée en santé numérique. Celle-ci a pour ambition de sensibiliser les professionnels de santé aux enjeux du numérique en santé et de les préparer à intégrer les technologies numériques dans leurs pratiques quotidiennes. La Faculté de Médecine n'est pas seule porteuse de ce projet : d'autres composantes y ont également contribué. Les deux tarifs de formation consistent en un plein tarif de 2 298€ et un tarif de 1500€ proposé à un public plus large, qui pourra éventuellement faire appel au compte CPF. Le niveau 1 du certificat débutera en février 2025 et le niveau 2 en avril 2025.
***Adopté***

11- **Renouvellement de DU/DIU/certificats/AEU**

- **Médecine : DIU « Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins » (Formation Continue hors alternance).**

N.Gourbère présente le renouvellement de ce DIU (en 4 ans), qui a pour objectif essentiel d'harmoniser les tarifs avec les universités partenaires. Quelques ajustements mineurs ont été apportés dans le déroulé pédagogique, avec la création de deux modules « phase socle » et « phase d'approfondissement ». Ce DIU fonctionne très bien, avec 29 inscrits sur la période. A.Trouillet souligne l'importance d'avoir des éléments de bilan dans le cadre de demandes de renouvellement de DIU.
***Adopté***

**Points B**

12- **Procès-verbal de la séance du 06 septembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.
***Adopté***

13- **Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024**

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.
***Adopté***

En conclusion de cette CFVU, Hugo Cresci demande la parole et lit un texte. M. Cresci annonce la démission des membres de son association des instances de l'Université.

AIVALIOTIS

ion,
Le Vice-Président à la Formation et aux Relations Internationales
Alain TROUILLET